

Rapport scientifique

Analyse des pêcheries mixtes du golfe de Gascogne en fonction de plusieurs hypothèses concernant la fixation du TAC de lieu jaune (POL/8ABDE) et impacts sur la création de potentielles choke-species

Réponse à une demande d'expertise

Auteur : Youen Vermard

Edition / Relecture : Clara Ulrich

Version / 23-02-2024

Fiche documentaire

Titre du rapport : Analyse des pêcheries mixtes du golfe de Gascogne en fonction de plusieurs hypothèses concernant la fixation du TAC de lieu jaune (POL/8ABDE) et impacts sur la création de potentielles choke-species

Référence interne :

RBE/P9 24-008

Diffusion

libre (internet)

restreinte (intranet)

levée d'embargo : 2024/07/07

interdite (confidentielle)

levée de confidentialité : AAAA/MM/JJ

Date de publication :

2024/02/23

Version : 1.1.0

Référence de l'illustration de couverture

Crédit photo/ titre / date

Langue(s) : Français

Résumé / Abstract :

Dans le cadre des négociations sur le TAC 2024 de lieu jaune, il est demandé d'analyser plus en détails les impacts socio-économiques de plusieurs hypothèses quant au TAC définitif de lieu jaune dans le golfe de Gascogne, et les potentielles situations qui créeraient, par rapport aux exploitations des dernières années, des situations de stocks limitants (choke-species).

Cette réponse de saisine utilise le modèle FLBEIA et les données tels qu'utilisés par le groupe de travail WG MIXFISH du CIEM en 2023.

On montre que le lieu jaune reste l'espèce la plus limitante dans la simulation sur 3 des 4 scénarios explorés.

Mots-clés / Key words :

Pêcheries mixtes, FLBEIA, ICES WGMIXFISH

Comment citer ce document :

Disponibilité des données de la recherche :

Les données et modèles sont tels que disponibles auprès du CIEM.

DOI :

Commanditaire du rapport :

DGAMPA Saisine 24-018

Nom / référence du contrat :

Rapport intermédiaire (Réf. Bibliographique : XXX)

Rapport définitif

Réf. Interne du rapport intermédiaire : R.DEP/UNIT/LABO AN-NUM/ID ARCHIMER)

Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit (programme européen, campagne, etc.) :

Auteur(s) / adresse mail**Affiliation / Direction / Service, laboratoire**

Youen Vermard

RBE/HALGO/EMH

Youen.vermard@ifremer.fr

Encadrement(s) :

.

Destinataires :

DGAMPA

Validé par :

Clara Ulrich (RBE)

Sommaire

1. Introduction.....	5
1.1. Contexte tel que décrit dans la saisine	5
1.2. Nature du travail demandé.....	5
2. Matériel et méthode	6
2.1. Rappel du modèle et de la paramétrisation	6
2.2. Scénarios simulés	8
2.3. Impacts des scénarios de TAC sur le lieu jaune	8
3. Résultats	8
3.1. Niveaux de débarquements	8
4. Annexe 1 :	11
5. Annexe 2 : saisine	14

1. Introduction

1.1. Contexte tel que décrit dans la saisine

Les négociations lors du dernier Conseil Agri-pêche du 10 et 11 décembre 2023 ont donné lieu à l'établissement d'un TAC provisoire de 500 T pour le lieu jaune dans le Golfe de Gascogne (zone CIEM 8abde), pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2024. En effet, la forte baisse recommandée par le CIEM dans son avis sur le stock de lieu jaune en zone 8 et 9a (-53%) a suscité de nombreuses discussions au vu des impacts socio-économiques qu'elle pourrait avoir sur nos entreprises de pêche fortement dépendantes de cette pêcherie.

En l'absence d'accord pour un TAC définitif, un TAC provisoire de 500 tonnes a été fixé en l'attente de la fourniture, par les Etats membres concernés et notamment de la France, d'éléments consolidés sur l'impact socio-économique d'une telle baisse du TAC de lieu jaune POL/8ABDE sur les flottilles. Ce TAC provisoire court sur le premier semestre de l'année 2024 uniquement.

Le rapport du groupe de travail MIXFISH, travaillant sur les questions de pêcheries mixtes, permet de confirmer que la première espèce limitante, en dehors des TAC 0, est le lieu jaune dans le golfe de Gascogne. Plusieurs scénarios établis à l'aide du modèle FLBEIA (table 2.8) permettent également de connaître les niveaux de consommation des autres TAC considérés dans l'analyse des pêcheries mixtes. Ces scénarios sont établis dans l'hypothèse où le TAC serait fixé conformément au dernier avis CIEM disponible.

Dans le cadre des négociations sur le TAC de lieu jaune, il est important d'analyser plus en détails les impacts socio-économiques de plusieurs hypothèses quant au TAC définitif de lieu jaune dans le golfe de Gascogne, et les potentielles situations qui créeraient, par rapport aux exploitations des dernières années, des situations de stocks limitants (choke-species). C'est sur ces éléments que la DGAMPA a besoin de l'expertise de l'Ifremer.

1.2. Nature du travail demandé

L'Ifremer utilisera les données mobilisées dans le cadre du WG MIXFISH (groupe de travail sur les pêcheries mixtes) du CIEM, ainsi que le modèle FLBEIA, scénario « pol » permettant une analyse de la consommation des autres stocks en fonction de la consommation du lieu jaune (Table 2.8 du rapport du WG MIXFISH).

L'analyse permettra d'obtenir, par scénario (voir ci-dessous), un tableau similaire à celui fourni avec cette fiche d'expression du besoin.

Les scénarios à tester sont les suivants :

- Suivi strict de l'avis CIEM soit -53% par rapport au TAC de 2023 (scénario pol_53) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 701$
- -35% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_35) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 963$
- -20% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_20) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 1185$
- TAC 2024 = TAC 2023 (reconduction) pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_2023) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 1482$

Pour le calcul de la part française des différents TAC des autres espèces comprises dans l'analyse « mixfish », l'Ifremer se basera sur le tableau joint à la fiche d'expression de besoin (colonnes en vert). Ce tableau fait le lien entre les avis émis par le CIEM et les TAC décidés dans les règlements TAC et quotas chaque année.

2. Matériel et méthode

2.1. Rappel du modèle et de la paramétrisation

Les analyses ont été réalisées à partir du modèle développé dans le cadre des groupes de travail CIEM WGMIXFISH-METHODS¹ et WGMIXFISH-ADVICE². La paramétrisation est strictement identique à celle utilisée pour rendre l'avis pêcheries mixtes tel que publié le 14 Novembre 2023³.

La seule modification apportée à la paramétrisation est le niveau d'avis pour le lieu jaune dans la zone 89a.

Pour rappel les stocks inclus dans le modèle FLBEIA du golfe de Gascogne et utilisés par le groupe WGMIXFISH sont :

Baudroie noire (black-bellied anglerfish, ank.27.78abd), bar (sea bass, bss.27.8ab), merlu (hake, hke.27.3a46-8abd), chinchard (horse mackerel, hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8), maquereau (mackerel, mac.27.nea), cardine (megrim, meg.27.7b-k8abd), baudroir blanche (white anglerfish, mon.27.78abd), langoustine (Norway lobster functional units [FUs] 23 and 24, nep.fu.2324), lieu jaune (Pollack, pol.27.89a), émissole (smooth-hound, sdv.27.nea), sole (sol.27.8ab), merlan bleu (blue whiting, whb.27.1-91214), et merlan (whiting, whg.27.89a).

Le chinchard (hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8) est limitant pour une majorité de flottilles (avis TAC 0 pour ce stock) mais capturé de manière accessoire, voire collatéral par une majorité des flottilles. Cette capture accessoire, associée au fait que les flottilles modélisées dans le cadre de cet exercice (flottilles démersales) n'impactent pas de manière significative la dynamique du chinchard, a poussé, comme pour l'avis pêcheries mixtes, à enlever le chinchard du scénario « min » (run « min_exHOM »). Les résultats présentés ci-dessous correspondent donc au scénario « min_exzero » présenté dans la feuille d'avis du CIEM.

Ce scénario correspond à une dynamique telle que décrite ici :

“For each fleet, fishing in 2024 stops when the catch for any one of the stocks (excluding zero-catch advice) meets its stock share⁴. Horse mackerel is a potential choke species for most of the fleets included in the analysis (due to the zero-TAC advice for 2024). However, over 2020–2022 the demersal fleets considered here account for less than 1% of stock landings.”

Pour rappel, les stocks de lieu jaune et de merlan ne font pas l'objet d'évaluation analytique. Dans le modèle, la projection des efforts nécessaires à la capture des quotas par flottille est donc basée sur l'hypothèse d'une capture par unité d'effort (CPUE) fixe, basée sur les valeurs historiques, mais sans relation avec la dynamique biologique de

¹ <https://www.ices.dk/community/groups/Pages/WGMIXFISH-METHODS.aspx>

² <https://www.ices.dk/community/groups/Pages/WGMIXFISH-ADVICE.aspx>

³ <https://ices->

library.figshare.com/articles/report/Bay_of_Biscay_mixed_fisheries_considerations/24212037

⁴ Throughout this document, the term “stock share” or “fleet stock share” is used to describe the share of the fishing opportunities for each particular fleet. These are calculated based on the single-stock advice for 2024 and the historical proportion of the stock landings taken by the fleet (2020–2022).

ces deux stocks. Il est donc impossible d'évaluer l'impact sur la biomasse de ces stocks en fonction des niveaux de prélèvements réalisés.

Les flottilles modélisées et les stocks capturés par celles-ci sont représentés sur la figure suivante, extraite de la feuille d'avis CIEM. Ces flottilles pratiquent chacune un ensemble de métiers capturant conjointement un certain nombre d'espèces.

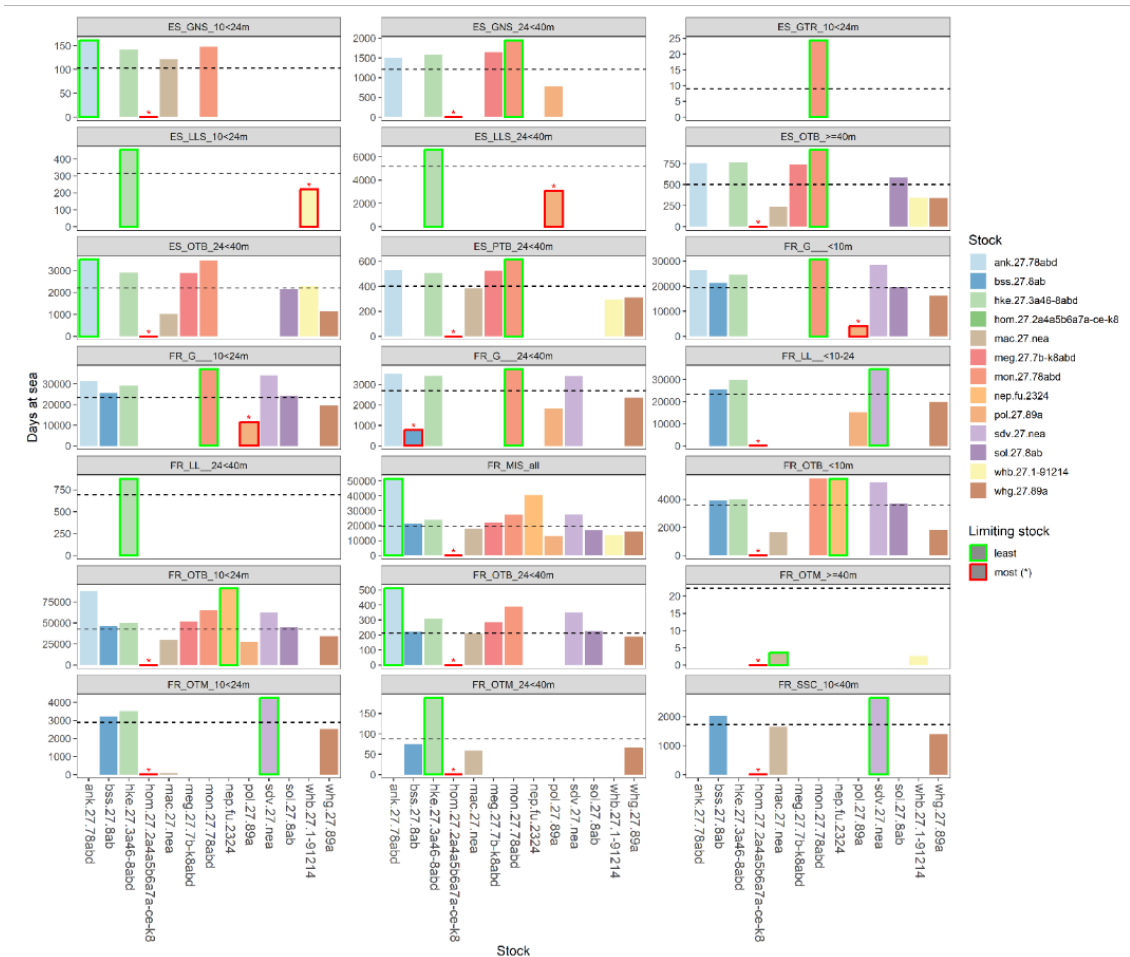


Figure 1: Pêcheries dans le Golfe de Gascogne. Estimation des efforts par flottilles nécessaires à l'atteinte des avis mono-spécifiques (sans prendre en compte les interactions techniques). Les stocks sont colorés, avec les barres correspondant aux stocks les plus limitants par flottilles ("espèce choke") par flottille surligné en rouge, les stocks correspondant aux stocks les moins limitants sont surlignés en vert. Les flottilles sont nommées par pays (FR = France, ES = Espagne), engins principaux et taille de bateaux (en m). L'effort status quo par flottille (égal à la moyenne 2020-2022) est illustré par la ligne pointillée horizontale.

Les interactions techniques décrites par le modèle sont celles estimées via les données disponibles pour paramétrer ce modèle (i.e. données InterCatch servant à l'évaluation des stocks). Ces données sont disponibles à l'échelle des métiers DCF niveau 6, du trimestre et de la sous division ou division CIEM. De par ce niveau d'agrégation, ces interactions techniques peuvent être surestimées.

2.2. Scénarios simulés

A partir de la paramétrisation utilisée par le groupe de travail, 3 nouveaux scénarios ont été simulés. Chaque scénario correspond à des niveaux de TAC différents de lieu jaune et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Description	abréviation	Valeur (tonnes)
Ref = Suivi strict de l'avis CIEM soit -53% par rapport au TAC de 2023	pol_53	872
-35% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE	pol_35	963
-20% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE	pol_20	1185
TAC 2024 = TAC 2023 (reconduction) pour le lieu jaune en 8ABDE	pol_2023	1482

2.3. Impacts des scénarios de TAC sur le lieu jaune

Lors de son évaluation en Novembre 2023, le CIEM montrait qu'après le chinchard, le lieu jaune était le deuxième stock le plus limitant. C'est à dire que de par la forte diminution de l'avis en 2024, la capture d'autres stocks capturés conjointement pourrait être inférieure à l'avis scientifique correspondant .

L'évaluation de l'impact de l'augmentation du quota de lieu jaune sur les flottilles modélisées et les captures des autres stocks se fait via plusieurs métriques :

- le nombre de flottilles limitées par stocks (parmi les flottilles capturant ce stock)
- l'évolution des débarquements suivant les différents scénarios

3. Résultats

3.1. Niveaux de débarquements

Les deux figures ci-dessous fournissent les résultats des différents scénarios lieu jaune sur les captures des autres stocks. Pour la lisibilité du résultat, les stocks sont séparés entre bar, langoustine, merlan, sole et lieu jaune d'un côté (Figure 2a), et baudroies, merlu et cardine de l'autre (Figure 2b).

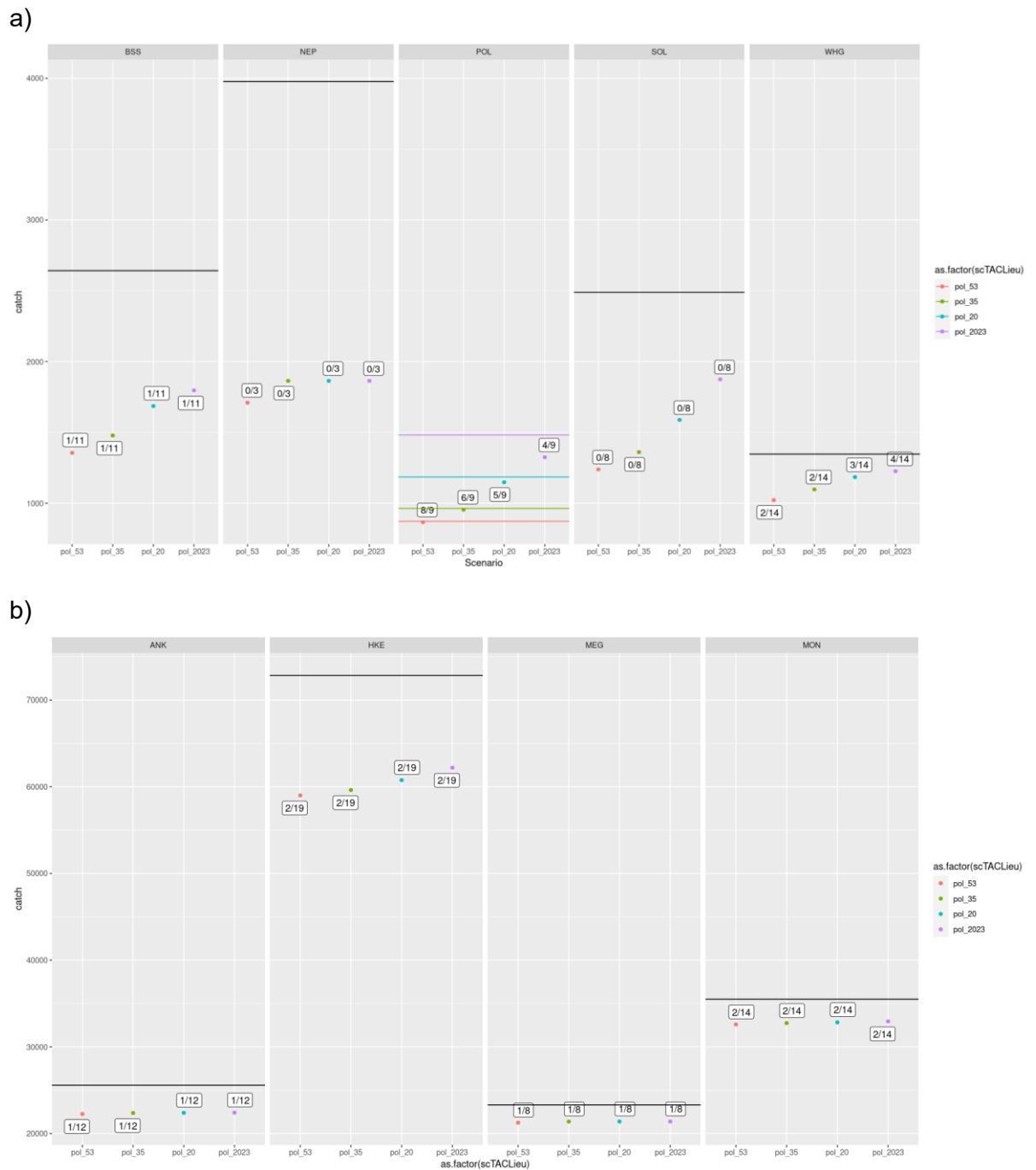


Figure 2: Évaluation des captures réalisées suivant les différents scénarios de TAC de lieu dans le cadre du scénario mixfish min_exHOM. a) : bar, langoustine, merlan, sole et lieu jaune. b) : baudroies, merlu et cardine. Les lignes horizontales noires correspondent aux TAC monospécifiques. Les lignes horizontales colorées dans la figure 2a correspondent au TAC de lieu jaune de chaque scénario (rouge = pol_53, vert = pol_35, bleu = pol_20, violet=pol_2023). Les chiffres correspondent aux nombre de flottilles limitées par le stock en question / nombre de flottilles pouvant capturer ce stock

La figure 2 montre qu'à l'exception des stocks de baudroies et de cardine, les débarquements de l'ensemble des stocks sont impactés par une augmentation de TAC de lieu jaune. Cela montre des interactions techniques à différents niveaux au sein des flottilles telles que modélisées dans le cas d'étude.

La figure 2 montre que dans le scénario « pol_53 » la quasi-totalité (8/9) des flottilles capturant du lieu jaune (POL) sont contraintes par le niveau de TAC. Ce nombre diminue avec l'augmentation du TAC sur les différents scénarios. Jusqu'au scénario pol_20, les captures de lieu jaune étant très proches du TAC fixé par le scénario (points colorés et

lignes horizontales presque égaux), cela montre que le lieu jaune reste l'espèce la plus limitante dans la simulation. Le scénario pol_2023 est différent dans la mesure où on observe un découplage entre le niveau de TAC et les captures réalisées. Cela s'explique par un niveau de TAC du merlan (WHG) qui devient alors plus contraignant que le niveau de TAC du lieu jaune, et ce sont donc les captures de lieu jaune qui deviennent limitées par les possibilités de captures associées au merlan (4 flottilles sur 14 sont limitées par le merlan dans le scénario pol_2023).

La liste des flottilles limitées par chaque stock dans chaque scénario est reportée Annexe 2 – selon la nomenclature des flottilles utilisées par le WG MIXFISH. NB ne sont indiquées dans cette annexe que les flottilles françaises et espagnoles directement impactées par les 9 espèces représentées Figure 2, et excluant les différentes flottilles « autres » utilisées dans la modélisation (ainsi la liste peut contenir moins de flottilles qu'indiquées sur la figure ; par exemple 6 flottilles indiquées en annexe 2 pour le scénario pol_53, contre 8 indiquée sur la figure 2a).

4. Annexe 1 :

Table 1: résultats agrégés par scénarios

scTACLieu	stock	catch	quota	Nombre de flottes limitées par le stock	Nombre de flottes capturant le stock	Utilisation du quota (=catch/quota)
pol_53	ANK	22257	25579	1	12	0.87
pol_53	BSS	1356	2642	1	11	0.51
pol_53	HKE	59003	72839	2	19	0.81
pol_53	HOM	773	0	0	15	-
pol_53	MAC	739122	739386	7	13	1.00
pol_53	MEG	21258	23303	1	8	0.91
pol_53	MON	32584	35502	2	14	0.92
pol_53	NEP	1710	3977	0	3	0.43
pol_53	POL	866	872	8	9	0.99
pol_53	SDV	2174	5329	0	10	0.41
pol_53	SOL	1239	2489	0	8	0.50
pol_53	WHB	1529749	1529754	4	7	1.00
pol_53	WHG	1022	1347	2	14	0.76
pol_35	ANK	22367	25579	1	12	0.87
pol_35	BSS	1478	2642	1	11	0.56
pol_35	HKE	59620	72839	2	19	0.82
pol_35	HOM	811	0	0	15	-
pol_35	MAC	739183	739386	8	13	1.00
pol_35	MEG	21384	23303	1	8	0.92
pol_35	MON	32738	35502	2	14	0.92
pol_35	NEP	1864	3977	0	3	0.47
pol_35	POL	954	963	6	9	0.99
pol_35	SDV	2357	5329	0	10	0.44
pol_35	SOL	1361	2489	0	8	0.55
pol_35	WHB	1529749	1529754	5	7	1.00
pol_35	WHG	1097	1347	2	14	0.81
pol_20	ANK	22387	25579	1	12	0.88
pol_20	BSS	1686	2642	1	11	0.64
pol_20	HKE	60770	72839	2	19	0.83
pol_20	HOM	812	0	0	15	-
pol_20	MAC	739183	739386	8	13	1.00
pol_20	MEG	21385	23303	1	8	0.92
pol_20	MON	32827	35502	2	14	0.92

scTACLieu	stock	catch	quota	Nombre de flottes limitées par le stock	Nombre de flottes capturant le stock	Utilisation du quota (=catch/quota)
pol_20	NEP	1864	3977	0	3	0.47
pol_20	POL	1148	1185	5	9	0.97
pol_20	SDV	2447	5329	0	10	0.46
pol_20	SOL	1588	2489	0	8	0.64
pol_20	WHB	1529749	1529754	5	7	1.00
pol_20	WHG	1184	1347	3	14	0.88
pol_2023	ANK	22412	25579	1	12	0.88
pol_2023	BSS	1797	2642	1	11	0.68
pol_2023	HKE	62197	72839	2	19	0.85
pol_2023	HOM	812	0	0	15	-
pol_2023	MAC	739183	739386	8	13	1.00
pol_2023	MEG	21387	23303	1	8	0.92
pol_2023	MON	32938	35502	2	14	0.93
pol_2023	NEP	1864	3977	0	3	0.47
pol_2023	POL	1325	1482	4	9	0.89
pol_2023	SDV	2553	5329	0	10	0.48
pol_2023	SOL	1875	2489	0	8	0.75
pol_2023	WHB	1529749	1529754	5	7	1.00
pol_2023	WHG	1226	1347	4	14	0.91

Table 2 : flottilles françaises et espagnoles limitées par les 9 espèces représentées Figure 2, et excluant les différentes flottilles « autres » utilisées dans la modélisation

Scenario TACLieu	stock	fleet
pol_20	BSS	FR_G__24<40m
	HKE	FR_LL__24<40m
	MON	ES_GTR_10<24m
	POL	ES_GNS_24<40m
		ES_LLS_24<40m
		FR_G__<10m
		FR_G__10<24m
	WHG	FR_LL__<10-24
		FR_OTB_24<40m
		FR_SSC_10<40m
pol_2023	BSS	FR_G__24<40m
	HKE	FR_LL__24<40m
	MON	ES_GTR_10<24m
	POL	ES_GNS_24<40m
		ES_LLS_24<40m
		FR_G__<10m
		FR_G__10<24m
	WHG	FR_LL__<10-24
		FR_OTB_24<40m
		FR_SSC_10<40m
pol_35	BSS	FR_G__24<40m
	HKE	FR_LL__24<40m
	MON	ES_GTR_10<24m
	POL	ES_GNS_24<40m
		ES_LLS_24<40m
		FR_G__<10m
		FR_G__10<24m
	WHG	FR_LL__<10-24
		FR_OTB_24<40m
		FR_SSC_10<40m
pol_53	BSS	FR_G__24<40m
	HKE	FR_LL__24<40m
	MON	ES_GTR_10<24m
	POL	ES_GNS_24<40m
		ES_LLS_24<40m
		FR_G__<10m
		FR_G__10<24m
	WHG	FR_LL__<10-24
		FR_OTB_10<24m
		FR_OTB_24<40m
FR_SSC_10<40m		

5. Annexe 2 : saisine

FICHE D'EXPRESSION D'UN BESOIN DE SAISINE DE L'IFREMER

Objet de la saisine

Analyses des pêcheries mixtes du golfe de Gascogne en fonction de plusieurs hypothèses concernant la fixation du TAC de lieu jaune (POL/8ABDE) et impacts sur la création de potentielles choke-species

Contexte

Les négociations lors du dernier Conseil Agri-pêche du 10 et 11 décembre 2023 ont donné lieu à l'établissement d'un TAC provisoire de 500 T pour le lieu jaune dans le Golfe de Gascogne (zone CIEM 8abde), pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. En effet, la forte baisse recommandée par le CIEM dans son avis sur le stock de lieu jaune en zone 8 et 9a (-53%) a suscité de nombreuses discussions au vu des impacts socio-économiques qu'elle pourrait avoir sur nos entreprises de pêche fortement dépendantes de cette pêcherie.

En l'absence d'accord pour un TAC définitif, un TAC provisoire de 500 tonnes a été fixé en l'attente de la fourniture, par les Etats membres concernés et notamment de la France, d'éléments consolidés sur l'impact socio-économique d'une telle baisse du TAC de lieu jaune POL/8ABDE sur les flottilles. Ce TAC provisoire court sur le premier semestre de l'année 2024 uniquement.

Le rapport du groupe de travail MIXFISH, travaillant sur les questions de pêcheries mixtes, permet de confirmer que la première espèce limitante, en dehors des TAC 0, est le lieu jaune dans le golfe de Gascogne. Plusieurs scénarios établis à l'aide du modèle FLBEIA (table 2.8) permettent également de connaître les niveaux de consommation des autres TAC considérés dans l'analyse des pêcheries mixtes. Ces scénarios sont établis dans l'hypothèse où le TAC serait fixé conformément au dernier avis CIEM disponible.

Dans le cadre des négociations sur le TAC de lieu jaune, il est important d'analyser plus en détails les impacts socio-économiques de plusieurs hypothèses quant au TAC définitif de lieu jaune dans le golfe de Gascogne, et les potentielles situations qui créeraient, par rapport aux exploitations des dernières années, des situations de stocks limitants (choke-species). C'est sur ces éléments que la DGAMPA a besoin de l'expertise de l'Ifremer.

Suites prévues et calendrier prévisionnel

Réception de la saisine et rendu : des points pourront être organisés avec le BASD ou d'autres bureaux de la DGAMPA si nécessaire

29 février 2024 : rendu du rapport de la saisine

11-15 mars : Plénière du CSTEP pendant laquelle l'analyse sera prise en compte dans l'avis et le rapport futur du CSTEP, sur lequel s'appuiera la Commission européenne pour établir sa proposition de TAC définitif pour l'année 2024

Nature du travail demandé

L'Ifremer utilisera les données mobilisées dans le cadre du WG MIXFISH (groupe de travail sur les pêcheries mixtes) du CIEM, ainsi que le modèle FLBEIA, scénario « ~~pol~~ » permettant une analyse de la consommation des autres stocks en fonction de la consommation du lieu jaune (Table 2.8 du rapport du WG MIXFISH).

L'analyse permettra d'obtenir, par scénario (voir ci-dessous), un tableau similaire à celui fourni avec cette fiche d'expression du besoin.

Les scénarios à tester sont les suivants :

- Suivi strict de l'avis CIEM soit -53% par rapport au TAC de 2023 (scénario pol_53) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 701$
- -35% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_35) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 963$
- -20% par rapport au TAC de 2023 pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_20) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 1185$
- TAC 2024 = TAC 2023 (reconduction) pour le lieu jaune en 8ABDE (scénario pol_2023) : $POL/8C = 78 + POL/9/3411 = 96 + POL/8ABDE = 1482$

Pour le calcul de la part française des différents TAC des autres espèces comprises dans l'analyse « ~~mixfish~~ », l'Ifremer se basera sur le tableau joint à la fiche d'expression de besoin (colonnes en vert). Ce tableau fait le lien entre les avis émis par le CIEM et les TAC décidés dans les règlements TAC et quotas chaque année.

Précisions sur les données ou méthodologies à utiliser

Les données mobilisées dans le cadre du groupe de travail MIXFISH

Les données SACROIS

L'ensemble des données qui pourraient bénéficier à l'analyse

Rendus attendus et délais

29 février 2024

Date de publications de la saisine sur le site [Archimer](#) (accessible au grand public)

7 juillet 2024

	STOCK	REFERENCE AVIS	DERNIER AVIS	REFERENCE TAC	TAC 2024	% FR	TONNAGE FR	COMMENTAIRE
ANF =	ANK	ank.27.78abd	25 579	ANF/7	48 175	55,71%	26 837	TACs plurispécifiques pour les Lophiidae ; TAC 2024 = avis 2023 pour les 2 espèces
				ANF/8ABDE	12 906	84,77%	10 940	
	BSS	bss.27.8ab		BSS/8AB	2 642	95,00%	2 510	incluant les prélèvements récréatifs
	HKE	hke.27.3a46-8abd	72 839	HKE/03A	2 182	0,00%	0	
HKE/04-N				1 870	3,69%	69		
HKE/571214				40 599	44,08%	17 896		
HKE/8ABDE				27 532	69,10%	19 025		
JAX =	HOM	hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	0	JAX/2A-14	13 250	3,71%	492	
	MAC	mac.27.nea	739 386	MAC/2A34-N	739 386	0,20%	1 498	multispécifique pour Lepidorhombus spp. ; inclus L. boscii en 7a et 8e
	MEG	meg.27.7b-k8abd	23 303	LEZ/07	21 995	33,61%	7 393	
				LEZ/8ABDE	2 175	44,64%	971	
ANF =	MON	mon.27.78adb	35 502	ANF/7	48 175	55,71%	26 837	TACs plurispécifiques pour les Lophiidae ; TAC 2024 = avis 2023 pour les 2 espèces
				ANF/8ABDE	12 906	84,77%	10 940	
	NEP	nep.fu.2324	6 734	NEP/8ABDE	3 977	93,99%	3 738	
	POL	pol.27.89a	872	POL/8ABDE	500	83,00%	415	TAC provisoire en 8ABDE
POL/8C				78	10,26%	8		
POL/9/3411				96	0,00%	0		
	SDV	sdv.27.nea	5 329					pas de TAC
	SOL	sol.27.8ab	2 489	SOL/8AB	2 489	89,63%	2 231	
	WHB	whb.27.1-912143	1 529 754	WHB/1X14	1 529 754	3,52%	53 862	
	WHG	whg.27.89a	1 347	WHG/08	1 347	59,99%	808	